

Les défis du capitalisme coopératif : ce que les paysans nous apprennent de l'économie, Georges Lewi et Pascal Perri, préface de Philippe Mangin. Pearson, 2009, 214 pages

Jordane Legleye

Numéro 314, octobre 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1020968ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1020968ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Legleye, J. (2009). Compte rendu de [*Les défis du capitalisme coopératif : ce que les paysans nous apprennent de l'économie*, Georges Lewi et Pascal Perri, préface de Philippe Mangin. Pearson, 2009, 214 pages]. *Revue internationale de l'économie sociale*, (314), 105–107. <https://doi.org/10.7202/1020968ar>

NOTES DE LECTURE

Dieu n'est pas un paysan

Mamadou Cissokho. *Présence africaine*, Paris, 2009, 295 pages.

« Dieu n'est pas un paysan. [...] Nous savons que l'Homme est le remède de l'Homme, ceci par la grâce de Dieu » (pacte de solidarité et d'entraide de l'Entente de Bamba Thialène en 1977, p. 257). Mamadou Cissokho rapporte dans ce livre autobiographique l'itinéraire d'un ancien instituteur sénégalais devenu l'une des figures emblématiques du mouvement paysan ouest-africain. Ancien président de la Fédération des ONG sénégalaises (FONGS), du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR) et du Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (Roppa), il est maintenant engagé dans la construction d'une plateforme panafricaine des paysans et producteurs d'Afrique.

Derrière ce témoignage personnel, c'est la longue marche des organisations paysannes du Sénégal qui est revisitée, depuis les initiatives locales pour lutter contre la sécheresse au Sahel dans les années 70, les tentatives plus ou moins heureuses d'investir l'économie au moment de l'ajustement structurel et du retrait de l'Etat de l'encadrement des campagnes, la fédération progressive des initiatives au niveau national avant d'interpeller l'Etat puis de construire un dialogue plus ou moins fructueux sur les politiques agricoles.

Au-delà de tout fatalisme, c'est aussi la réaffirmation d'un engagement associatif et militant pour refonder la ruralité et la souveraineté alimentaire en Afrique par la défense des exploitations familiales, construire un dialogue équilibré avec les partenaires de la coopération internationale et porter le débat au niveau de l'intégration régionale comme espace historique, culturel, mais aussi à protéger face aux pressions du

commerce mondial sous ses différentes formes (accords de partenariat économique promus par l'Union européenne).

François Doligez,
Iram-université de Rennes 1 ●

Les défis du capitalisme coopératif : ce que les paysans nous apprennent de l'économie

Georges Lewi et Pascal Perri, préface de Philippe Mangin. Pearson, 2009, 214 pages.

80 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 150 000 salariés, 40 % de l'agroalimentaire du pays avec des marques comme Candia, Béghin-Say, Loïc Raison ou D'Aucy : la coopération agricole française est un poids lourd... très largement méconnu. Deux spécialistes du marketing et de la stratégie économique sollicités par Coop de France en livrent une introduction riche, bien documentée et vivante. En 200 pages, les auteurs sont parvenus à résumer l'histoire de la coopération agricole contemporaine (partie 1), à présenter ses réalisations remarquables illustrées de quelques portraits de ses acteurs ainsi qu'à exposer finement, sans perdre le lecteur dans un luxe de précisions juridiques ou techniques, les problématiques qui la traversent aujourd'hui (partie 2). Une lecture à recommander donc, stimulante à plus d'un titre et, disons-le, politiquement.

Les défis du modèle coopératif

L'ancrage territorial constitue un principe fondamental de la coopération agricole, mais comment concilier cet impératif de proximité avec les adhérents, de valorisation des territoires, lorsque ces groupes s'internationalisent ou se délocalisent partiellement pour s'adapter aux modifications du marché? Le livre rappelle quelques stratégies, comme la franchise de produits

difficilement exportables (le cas d'une célèbre boisson lactée) ou l'investissement dans des usines à l'étranger pour apporter un complément de revenus aux producteurs français.

Comment séduire de jeunes agriculteurs et agir contre l'exode rural ? Des politiques ambitieuses de l'emploi sont nécessaires et Coop de France s'investit dans l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications. Les coopératives agricoles sont également en pointe dans la mise en œuvre du bilan sociétal et les initiatives en faveur d'un développement durable, comme la biomasse et les biomatériaux.

Comment doser la démocratie de délégation et la démocratie participative dans les groupes coopératifs parfois tentaculaires ? Les auteurs présentent des exemples intéressants, comme ce grand groupe qui interroge ses adhérents sur l'opportunité de cultiver des OGM (page 136). Et de citer ensuite des extraits des travaux de recherche sur les enjeux de la gouvernance coopérative à l'heure de la mondialisation, des désormais « classiques » René Mauget, Serge Koulytchisky ou Daniel Côté aux plus récents comme Olivier Frey. Enfin, l'ouvrage aborde clairement la complexité juridique de ces statuts en constante évolution, ainsi que les modalités de rémunération des coopérateurs, qu'il faut savoir intéresser au développement et à la gouvernance de leurs groupes pour relever les immenses défis économiques qui se posent à eux.

Cette seconde partie du livre constitue donc une belle introduction à la coopération agricole, même si l'on aurait parfois pu souhaiter, notamment sur les questions environnementales, davantage de distance critique (biocarburants, OGM sont-ils compatibles avec une agriculture au service de l'homme et des territoires ?).

Les faiblesses d'une mise en perspective historique et théorique

Cet ouvrage invite surtout, au-delà, à réfléchir sur l'identité coopérative. Les auteurs pointent ainsi, avec Chantal Chomel, Gérard Deshayes ou David Hiez, que si la coopération est bien identifiable en creux, par opposition à la société de capitaux,

ses caractéristiques intrinsèques sont plus délicates à définir. D'autant plus délicates, en effet, que le titre, la quatrième de couverture, la préface et une bonne part de la première partie du livre sur les origines de la coopération s'emploient à brouiller les pistes. Philippe Mangin relève ainsi « *l'oxymore "capitalisme coopératif"* » comme une « *belle idée* ».

Le bon coup marketing d'une quatrième de couverture qui affirme que le « *capitalisme sera coopératif ou ne sera pas* » peut en effet se comprendre dans le contexte éditorial actuel. Mais présenter la coopération comme l'incarnation d'un « *capitalisme raisonnable* » (page 21), réconciliation du sage libéralisme philosophique et politique des Lumières et du capitalisme, comme l'écrivent les auteurs, mériterait plus ample discussion. Il faudrait autrement justifier, en effet, l'équation qu'ils dessinent implicitement : capitalisme égale progrès (pages 22 et 24). Le lecteur ne s'étonnera pas de trouver cité à l'appui de cette thèse, quoique dans un raisonnement parfaitement circulaire, le prix Nobel Mohammad Yunus. Le microcrédit social procède à rebours des principes qui ont donné naissance au mouvement coopératif type Raiffeisen (pages 68 et 69) : endettement individuel tourné vers la consommation d'une part, mutualisation de l'épargne pour une émancipation collective, de l'autre.

Enfin, présenter la coopération comme le parangon du (bon) libéralisme originel résiste difficilement au rappel des « *moments clefs de la coopération agricole* » (pages 70 et 73). La naissance du Crédit agricole à la fin du XIX^e, sous l'impulsion de Jules Méline, l'homme des tarifs douaniers, puis 1936 et 1945 n'apparaissent pas comme les périodes les plus libérales de notre histoire contemporaine. Sans compter que cette présentation tait implicitement tout ce qui dans les « *sept principes* » coopératifs (pages 30 et suivantes) n'a rien de spécialement libéral (solidarité, impartageabilité des réserves, engagement envers le milieu...).

« **[Notre projet] est d'abord un projet politique** » Ainsi s'exprime le président de Coop de France dans l'éditorial de *Coop Infos* de décembre 2006

(cité en page 82). C'est justement cette dimension politique du livre de MM. Lewi et Perri qui interpelle. La crise remettrait au goût du jour le modèle coopératif non suspect de « *court-termisme financier* » et soucieux de faire vivre durablement ses territoires. Mais est-ce en se présentant comme les hérauts d'un capitalisme « moral » que les coopérateurs parviendront à faire mouvement pour inspirer un cadre législatif favorable au groupement de personnes, alors même que ce mot d'ordre de « moralisation du capitalisme » est précisément lancé par les puissants zélés du capitalisme financier ?

Citons une nouvelle fois, pour conclure, Philippe Mangin (page 82) répondant à ceux qui à Coop de France demandaient « *moins de politique, plus d'économie* » : « *L'un ne va pas sans l'autre dans une coopérative ou alors il faut en faire des sociétés capitalistes et laisser les paysans sur leurs tracteurs.* »

Jordane Legleye ●

Gouvernance et intérêt général dans les services sociaux et de santé

Ciriec (sous la direction de Bernard Enjolras). Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2008, 265 pages.

Cet ouvrage collectif est le fruit d'une recherche réalisée pendant deux ans au sein d'un groupe du Ciriec international animé par Bernard Enjolras, l'un des actuels maîtres à penser de l'économie sociale et solidaire. Réconciliant les théories anglo-saxonnes et conventionnalistes, nourri d'expériences vécues en France, aux Etats-Unis, au Québec et bien sûr en Norvège, où il dirige l'Institut pour la recherche sociale à Oslo, il nous propose ici, dans l'introduction et le chapitre 1, une contribution originale, qui fera date. Envisagée au niveau macro-social, et non à celui de l'entreprise comme il est courant en France, la problématique de la gouvernance est une « *recherche de modes d'action alternatifs pour l'intervention publique, permettant la réalisation de l'intérêt général sans pour autant recourir à des*

instruments coercitifs de politique publique ». L'Etat n'est plus alors le détenteur du monopole de la contrainte légitime, selon l'expression de Max Weber, mais un facilitateur qui exerce un leadership au sein d'un réseau d'acteurs de toute nature, où les organisations de l'économie sociale tiennent une place essentielle. A partir de cette définition de la gouvernance, plusieurs arrangements institutionnels sont possibles qui déterminent ce que Bernard Enjolras appelle des régimes de gouvernance. Un régime de gouvernance se définit alors par les acteurs impliqués dans la réalisation d'objectifs d'intérêt général, les instruments de politique publique mis en œuvre (régulateurs, incitatifs, informatifs) et les modalités institutionnelles de coordination.

Une typologie des régimes de gouvernance pour une comparaison internationale

Le premier chapitre de l'ouvrage construit donc progressivement la typologie des régimes de gouvernance qui servira de fil d'Ariane pour la comparaison internationale des services sociaux et de santé dans divers pays au cours des chapitres suivants. Cette typologie est en effet essentielle, comme le remarquent en conclusion de l'ouvrage Benoît Lévesque et Bernard Thiry, pour éviter le double écueil des comparaisons internationales : le particularisme culturaliste, qui implique qu'aucun pays ne peut être comparé à un autre, et le nominalisme universaliste, qui compare généralement des séries statistiques en faisant abstraction de l'histoire et des institutions propres à chaque pays. En combinant les divers acteurs (entreprises lucratives, collectivités publiques, entreprises d'économie sociale), les différents instruments d'intervention et les types de coordination institutionnelle, Bernard Enjolras distingue quatre types idéaux de régimes de gouvernance, dont les expériences nationales ne présentent jamais que des compromis ou des hybrides plus ou moins stables. Ces quatre régimes sont la gouvernance publique, dont le meilleur exemple est la conception traditionnelle des services publics en France, la gouvernance corporative, qui peut être illustrée par l'organisation des services sociaux